

Date : 17/04/2026

Objet : Appel à prestation pour une mission de Diagnostic structurel en vue de la réfection des façades vitrées R+1 à R+3 et de la pose de panneaux photovoltaïques pour le bâtiment du siège de la CPAM de Lot et Garonne

MARCHE CPAM47 2026-05

EXPRESSION DES BESOINS

1. OBJET DE L'OPERATION

L'opération concerne une mission de diagnostic Structure pour le bâtiment du siège de la CPAM de Lot et Garonne, 2 rue Diderot 47914 AGEN Cedex 9.

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un diagnostic structurel complet du bâtiment existant, en vue de la réfection de l'ensemble des façades vitrées, dont sa façade rideau, et de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

2. PROCEDURE DE PASSATION

La présente consultation sera effectuée sous la forme d'une mise en concurrence simplifiée. L'estimation faite est inférieure au seuil des marchés publics (procédure adaptée).

3. EXPRESSION DES BESOINS

3.1. Contexte

La direction de la CPAM de Lot et Garonne souhaite engager un programme de rénovation du bâtiment du siège à Agen.

Les objectifs recherchés par cette opération dans le cadre de la réalisation d'un programme de réhabilitation concernent plusieurs domaines :

- Optimisation des surfaces occupées pour être en conformité avec les ratios d'occupation de la circulaire Borne du 8 février 2023 et avec les directives nationales CNAM,
- Organisation de nouvelles modalités d'accueil
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment et de son impact sur l'environnement pour répondre au décret tertiaire.
- Réduction des coûts d'entretien et de maintenance du site.
- Modernisation des conditions de travail pour les collaborateurs.

Parmi les travaux envisagés, la réfection de l'ensemble des façades vitrées et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, seront inclus dans le programme technique du marché de maîtrise d'œuvre.

3.2. Description du bâtiment

Le bâtiment concerné est situé au 2 rue Diderot à Agen (47000). Il s'agit d'un immeuble à usage de bureaux, classé ERP 5^{ème} catégorie type W comprenant 6 niveaux (R-2 à R+3), construit en 1978.

Le système constructif est de type béton armé avec une structure poteaux-poutres. La façade rideau existante est composée de verre en simple vitrage et aluminium et la toiture est de type terrasses accessibles et toitures en pente légère.

3.3. Cadre réglementaire applicable

La présente consultation est régie par les dispositions du Code de la commande publique.

Les prestations devront respecter les normes et référentiels suivants :

- Eurocodes (EN 1990 à EN 1999)
- DTU en vigueur (notamment DTU 33.1, DTU 43.1)
- Norme NF EN 13830 (façades rideaux)
- Règles professionnelles du SNFA
- Recommandations du CSTB pour l'intégration photovoltaïque
- Réglementation thermique et environnementale en vigueur

3.4. Définition précise des besoins

Le diagnostic devra permettre de :

- Vérifier la capacité portante de la structure existante
- Identifier les pathologies structurelles éventuelles
- Évaluer la faisabilité de la réfection de la façade rideau
- Vérifier la compatibilité de la toiture avec l'installation de panneaux photovoltaïques
- Proposer les préconisations techniques nécessaires

3.5. Etendue de la mission du titulaire

La mission comprend les prestations suivantes :

a) Analyse documentaire :

- Collecte et étude des documents existants (plans, DOE, rapports)
- Vérification de la cohérence entre documents et état réel du bâtiment

b) Relevés et inspections :

- Relevés structurels (dimensions, matériaux, assemblages)
- Inspection visuelle détaillée de la façade, de la structure et de la toiture

- c) Investigations destructives et non destructives :
 - Carottages, sclérométrie, pachymétrie, essais sur aciers
 - Vérification des ancrages et fixations
- d) Diagnostic structurel :
 - Analyse de la capacité portante
 - Vérification des charges admissibles
 - Étude des descentes de charges et de la stabilité globale
- e) Modélisation et notes de calcul :
 - Modélisation structurelle si nécessaire
 - Simulation des charges photovoltaïques
 - Vérification des déformations admissibles
- f) Préconisations techniques :
 - Recommandations pour la réfection de la façade
 - Recommandations pour la pose photovoltaïque
 - Propositions de renforcement si nécessaire
- g) Réunions, coordination, échanges :
 - Échanges réguliers avec la maîtrise d'ouvrage

3.6. Contraintes d'exécution

- Intervention en site occupé
- Accès sécurisé à la toiture obligatoire, les toitures sont équipées de ligne de vie, les intervenants devront être équipés d'EPI de type harnais, longes et connecteurs fournis par les candidats.
- Respect des règles de sécurité et du plan de prévention
- Respect des délais impartis

Etat des lieux :

Lors de la remise de l'offre de prix, l'entreprise doit avoir reconnu l'état des lieux et avoir apprécié les difficultés d'exécution. L'entreprise devra obligatoirement prévoir les accès des matériels de sondage dans le bâtiment.

Les plans existants seront remis aux candidats à l'issue de la visite du site.

L'entreprise s'assurera de la disponibilité des moyens nécessaires, à la bonne marche des appareils et à l'installation de son personnel. Si les possibilités existantes ne conviennent pas, ou seulement partiellement, l'offre de prix doit prendre en compte toute suggestion en ce sens.

Les prestations sont réputées inclure : l'installation de chantier, la réalisation des sondages les moins volumineux possible, les confortements éventuels, les rebouchages soigneux réalisés avec le matériel et les produits adaptés et la remise des ouvrages dans leur état initial, les dispositifs de protection et de surveillance du matériel et des sondages pendant les travaux, les analyses des échantillons.

Ces investigations intègrent donc la totalité des opérations nécessaires à leur bonne réalisation.

Remise en état par l'entreprise :

Après réalisation de la campagne et exécution de l'ensemble des sondages, l'entreprise devra réaliser le nettoyage et la remise en état des ouvrages. Dans tous les cas, les zones sondées ne devront pas présenter après coup de caractère dangereux.

Détection d'amiante ou de plomb :

Dans le cas de détection d'amiante ou de plomb, l'entreprise devra prendre toutes les précautions nécessaires pour son investigation conformément au décret n° 2006-761 du 30 juin 2006.

Elle informera aussitôt le responsable technique, gestionnaire du patrimoine du site, qui prendra les dispositions nécessaires.

3.7. Livrables attendus

- Rapport de diagnostic structurel complet (PDF)
- Plans de relevés (DWG + PDF)
- Notes de calcul détaillées
- Fiches d'essais et résultats bruts
- Tableau de charges admissibles
- Recommandations techniques

3.8. Délais d'exécution

- Délai global de réalisation : 3 mois à compter de la notification du marché
- Délai de remise du rapport final : 3 semaines à l'issue des derniers relevés effectués sur site

3.9. Correspondants de l'opération

Des renseignements complémentaires portant sur le contenu du projet pourront être obtenus auprès de :

- Laurent Tortul en tant que responsable bâtiment, Gestionnaire du Patrimoine
Mail : laurent.tortul@assurance-maladie.fr
Téléphone professionnel : 05 53 69 10 53
- Sylvie Puimaly en tant que Coordinatrice de projets Immobiliers
Mail : sylvie.puimaly@assurance-maladie.fr
Téléphone professionnel : 07 60 57 23 41
- Saskia Jacob en tant que responsable du service Moyens Généraux
Mail : saskia.jacob@assurance-maladie.fr
Téléphone professionnel : 05 53 69 11 40

Une visite des locaux obligatoire pourra être organisée à partir du 22 avril 2026. Pour cela, merci de prendre contact auprès de Mme Puimaly, par mail afin de fixer un rendez-vous.

4. REPONSE A L'OFFRE

4.1 – Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises **par voie dématérialisée** via la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, **PLACE**, avant la date limite fixée ci-dessous.

Les prestataires auront à constituer un dossier comprenant à minima :

- La présentation de l'entreprise
- La liste des intervenants et leurs qualifications,
- Une méthodologie détaillée
- Un planning prévisionnel
- Le détail des investigations prévues
- **Un devis sous la forme d'un prix forfaitaire détaillé**, incluant notamment le nombre de sondages prévus et l'ensemble des éléments demandés : installation et repliement de chantier, relevés, sondages destructifs et non destructifs, diagnostic, rapports, participations aux réunions.
- Le candidat indiquera le tarif unitaire d'un sondage supplémentaire analysé, en cas de compléments nécessaires
- Les références de prestations similaires réalisées au cours des 3 dernières années
- Les formulaires DC1 et DC2 complétés ainsi que les attestations d'assurance en cours de validité
- L'attestation de visite du site

Les offres seront à adresser **au plus tard le mardi 12 mai 2026 à 13h.**

4.2 – Critères de jugement des offres

Les **critères de sélections** retenus pour évaluer l'offre seront les suivants :

- Valeur technique de l'offre (60%) décomposée en :
 - Pertinence de la méthodologie et des moyens proposée (50%)
 - Les délais d'exécution (10%)
- Le coût de la prestation (40%) ;

La CPAM se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre. De même, **elle se réserve le droit d'une attribution directe après analyse des offres.** Les candidats pourront éventuellement être auditionnés avant sélection.

5. PRIX

Le prix global et forfaitaire sera ferme et définitif pour la totalité du contrat.

Il sera établi en HT et en TTC avec une TVA à 20%.

La proposition commerciale intègre toutes les charges fiscales et parafiscales. Tous les frais inhérents à l'exécution des prestations relatives au présent contrat, doivent **être inclus dans** l'offre de prix, y compris les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement des consultants.

Aucun supplément, de quelque nature que ce soit, ne pourra s'y ajouter.

Le titulaire devra disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle et décennale.

6. CONFIDENTIALITE ET SECURITE

Le respect des règles de sécurité sur site est obligatoire.

Les données et documents (dématérialisés ou non) qui sont échangés dans le cadre du présent marché (y compris pendant la période de consultation), qu'ils présentent ou non un caractère personnel, sont des données confidentielles et couvertes par le secret professionnel, tel que défini aux articles 226-13 et suivants du code pénal.

Conformément aux dispositions susmentionnées, la CPAM de Lot et Garonne et le prestataire s'engagent à respecter mutuellement les obligations relatives à la confidentialité et à la sécurité du présent contrat.

Le prestataire reste seul responsable à l'égard de ses salariés, de ses cotraitants, de ses sous-traitants, de tout intervenant pour son compte.

7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage (pour lui-même et pour son personnel) :

- Concernant la confidentialité des informations, des documents et de l'utilisation des outils informatiques :
 - à ne pas divulguer ou retransmettre à des personnes physiques ou morales non autorisées les informations et documents dont il aura eu connaissance dans le cadre du présent contrat.
 - seul le personnel de la CPAM, ainsi que le personnel habilité par le prestataire dans le cadre du présent contrat, sont autorisés à accéder aux informations, aux documents et aux outils informatiques (notamment, logiciels, fichiers) nécessaires à l'exécution de la prestation.
 - à ne pas utiliser les informations, les documents et outils informatiques (notamment codes sources, logiciels, fichiers) mis à sa disposition à d'autres fins que celles spécifiées dans le présent contrat.
 - à ne pas modifier, altérer ou copier les informations, les documents et outils informatiques (notamment logiciels, fichiers) dont il aurait eu connaissance dans le cadre du présent contrat.
 - à faire prendre et respecter les mêmes engagements de confidentialité vis à vis de son personnel.

- Concernant la protection des données à caractère personnel :

Prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à répondre aux exigences du RGPD (exemple : niveau de sécurité adapté, afin de garantir l'intégrité ou la confidentialité des données) et assurer la protection des droits des personnes ;

- Concernant la sécurité des systèmes d'information :
 - à prendre les mesures nécessaires et adéquates pour assurer la sécurité des informations, des documents et des outils informatiques (notamment, logiciels, fichiers) dont il disposera dans le cadre de l'exécution du contrat, et ceci afin d'empêcher tout accès, utilisation ou altération frauduleuse des systèmes d'information de la branche maladie.

- à n'utiliser que les équipements (ordinateurs, connexions réseau filaire ou sans fil) mis à sa disposition par la CPAM.
 - à ne pas connecter des équipements non gérés par la CPAM au réseau filaire ou non filaire disponible dans les bâtiments et les bureaux de la CPAM, sans autorisation écrite préalable de ce dernier.
- Concernant la charte de bonne utilisation et de sécurité des outils informatiques:
 - à respecter et à faire respecter par son personnel la charte de bonne utilisation et de sécurité des outils informatiques en vigueur à la CPAM.

8. OBLIGATION DE LA CPAM DE LOT ET GARONNE

La CPAM s'engage pour sa part :

- à respecter le caractère confidentiel des méthodes et procédés employés par le prestataire du marché que celui-ci aurait désigné comme tel dans le cadre de l'exécution du contrat,
- à faire respecter par son personnel la même obligation de confidentialité.

9. VERIFICATION DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

La CPAM, si elle l'estime nécessaire, se réserve le droit de procéder à une vérification du respect par le prestataire, des engagements mis à sa charge en termes de confidentialité et de sécurité.

Le prestataire prendra les mesures nécessaires pour mettre à disposition de la CPAM, le cas échéant, les éléments permettant de prouver qu'il a respecté ses engagements.

10. RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

Si pour l'exécution du présent marché le prestataire a recours à des sous-traitants, ceux-ci devront être déclarés à la maîtrise d'ouvrage et doivent présenter des garanties équivalentes pour assurer le respect des règles de confidentialité et de sécurité sus-énoncées.

Dans ce cas, le prestataire s'engage à faire souscrire à ses sous-traitants et à leur faire respecter les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article.

11. EXCEPTIONS A LA PROTECTION

Par exception à ce qui précède, le prestataire ne sera pas tenu responsable de la divulgation et de l'utilisation des informations et des documents échangés dans le cadre du présent marché, si ceux-ci :

- tombent ou sont tombées dans le domaine public, étaient légitimement connus du prestataire avant que la CPAM ne les lui communique, tel que cela est attesté par les archives dudit prestataire et que ce dernier puisse le prouver,
- sont élaborés de façon indépendante et licite par ce dernier en dehors du cadre de ce contrat,

- ont été reçus d'un tiers de manière licite sans violation du présent contrat.

12. FACTURATION

Après exécution des prestations, les factures sont adressées à :

CPAM DE LOT ET GARONNE
Services Moyens Généraux
2 rue Diderot
47914 AGEN Cedex 9

Les factures seront transmises via la plateforme Chorus Pro :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr

Information sur l'Acheteur :

Nom : CPAM de Lot et Garonne - Service : SIEGE47

SIRET : 782 152 870 00021

Engagement : facultatif, non demandé

Le paiement intervient sur présentation de facture au fur et à mesure de l'exécution des prestations et après réception des prestations.

Celles-ci comprennent obligatoirement :

- 1) Le nom et la raison sociale du créancier.
- 2) La référence du contrat
- 3) La date d'exécution des prestations
- 4) Le décompte des sommes dues :
 - nature des prestations
 - quantité
 - prix de base hors révision et hors taxes.
- 5) L'indication du taux et du montant de la TVA applicable au moment des prestations ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération.
- 6) Et le numéro de TVA intracommunautaire le cas échéant.
- 7) Tout rabais remise, ristourne ou escompte acquis et chiffrable lors de l'opération et directement applicable à cette opération.
- 8) Domiciliation bancaire

13. ANNEXES

- Plan de situation
- Photos de l'état actuel
- Plan des fondations (1978)
- Plan du R+1 (1978)

Les plans actuels aux format PDF et DWG, seront remis aux candidats à l'issue de la visite du site.